



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SHAWINIGAN**

Le 22 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 22 septembre 2025, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absente, la conseillère Josette Allard-Gignac.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Anthony Juneau, contrôleur et chef de division - approvisionnement du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 306-22-09-25

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 307-22-09-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
8 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 308-22-09-25

**APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE  
PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier au Service des finances, datée du 19 septembre 2025;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 4 551 613,69 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

D 309-22-09-25

### DÉPÔT - LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES

Le trésorier dépose au comité exécutif l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 15 septembre 2025.

---

D 310-22-09-25

### DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - R 421-19-08-25

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière adjointe dépose une copie du document modifié et du procès-verbal de correction relativement à la résolution R 421-19-08-25.

---

D 311-22-09-25

### DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice du Service du capital humain conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, pour l'embauche d'étudiants afin de combler les postes disponibles de surveillant-sauveteur et d'appariteur pour la période automne, printemps et hiver 2025-2026.

---

E 312-22-09-25

### NOMINATION - BRIGADIER SCOLAIRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier au Service des finances, datée du 19 septembre 2025;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 4 551 613,69 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

D 309-22-09-25

### DÉPÔT - LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES

Le trésorier dépose au comité exécutif l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en date du 15 septembre 2025.

---

D 310-22-09-25

### DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - R 421-19-08-25

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière adjointe dépose une copie du document modifié et du procès-verbal de correction relativement à la résolution R 421-19-08-25.

---

D 311-22-09-25

### DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice du Service du capital humain conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, pour l'embauche d'étudiants afin de combler les postes disponibles de surveillant-sauveteur et d'appariteur pour la période automne, printemps et hiver 2025-2026.

---

E 312-22-09-25

### NOMINATION - BRIGADIER SCOLAIRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 22 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 22 septembre 2025, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absente, la conseillère Josette Allard-Gignac.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 306-22-09-25

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 307-22-09-25

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 308-22-09-25

### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif procède à la nomination de Gilles Lefebvre au poste de brigadier scolaire au Service de sécurité incendie et de sécurité civile, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 313-22-09-25

### **ADOPTION - RÉVISION - POLITIQUE ADMINISTRATIVE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QU'une politique administrative en santé, sécurité et mieux-être au travail a été adoptée le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'une révision complète de la politique a été faite;

CONSIDÉRANT QUE cette révision vise notamment à se conformer à la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, à intégrer les notions liées aux risques psychosociaux ainsi que mettre à jour les rôles et les responsabilités;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la version révisée de la Politique administrative en santé, sécurité et mieux-être au travail tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 314-22-09-25

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'INTÉGRATION DES REPRÉSENTANTS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN), le Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN), l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan (APPS) et la Ville de Shawinigan reconnaissent l'importance de la prévention, de la promotion et de l'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail pour protéger l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* prévoit la désignation de représentants en santé et sécurité (RSS) dans les milieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE le *Régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation* (ci-après appelé le régime intérimaire) introduit temporairement des mécanismes de participation comme la désignation d'un RSS dans les établissements de 20 travailleurs et plus, en vue de préparer la mise en œuvre du programme de prévention ou d'un plan d'action;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

E 315-22-09-25

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions du régime intérimaire, le RSS bénéficie d'un temps minimum de libération afin d'exercer ses fonctions selon le nombre de travailleurs, sauf entente contraire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à fournir aux RSS les ressources et le temps nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, tout en assurant la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent encadrer, par une entente, les modalités relatives à la désignation, au rôle, à la formation, au temps de libération, au suivi de l'exercice des fonctions du RSS, et ce, en conformité avec les exigences du régime intérimaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la directrice générale et la directrice du Service du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente relative à l'intégration des représentants en santé et sécurité (RSS) à intervenir avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN), le Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN) et l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - PARTIE DU LOT 5 408 702 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PAUL ROBITAILLE**

CONSIDÉRANT QUE Paul Robitaille loue à la Ville une partie du lot 5 408 702 du cadastre du Québec depuis 1989 et qu'il a démontré son intérêt à poursuivre la location de ce terrain;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif résilie le bail intervenu le 20 octobre 1989 entre La Corporation municipale de la Ville de Grand'Mère et Paul Robitaille & Diane De la Durantaye;

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le bail à intervenir avec Paul Robitaille pour la location d'une partie du lot 5 408 702 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Shawinigan, afin de continuer à l'utiliser, l'entretenir et le conserver comme espace vert, le tout suivant les conditions générales suivantes:

- bail d'une durée initiale d'un an, renouvelable annuellement par la suite à moins d'un avis contraire de l'une des parties;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

- paiement d'un loyer de 265 \$ plus les taxes applicables pour la durée initiale, avec indexation annuelle de 2.5 % par la suite.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière, ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 316-22-09-25

### AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTES DE GESTION DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire confier à des organismes la gestion et l'entretien des patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sont disposés à assurer la gestion et l'entretien de ces patinoires, en contrepartie d'un soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent consigner dans un écrit les différentes modalités et conditions dans le cadre de la gestion des patinoires extérieures;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, les ententes relatives à la gestion et l'entretien d'une patinoire extérieure et ses dépendances à intervenir avec les organismes de la manière suivante, et ce, pour la période du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026:

- un montant de 9 500 \$ à Loisirs Assomption de Shawinigan inc., pour la patinoire extérieure située au 4003, rue des Coopérants;
- un montant de 9 500 \$ à l'Association développement communautaire et commercial Ste Flore pour la patinoire extérieure située sur la rue Riopelle;
- un montant de 8 500 \$ au Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles pour la patinoire extérieure située au 1596, chemin de Saint-Jean-des-Piles;
- un montant de 6 000 \$ au Comité de loisirs Baie de Shawinigan pour la patinoire extérieure située au 82, rue de Belgoville, et ce, conditionnellement à ce que le comité de loisirs Baie de Shawinigan soit enregistré au Registraire des entreprises du Québec conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises;
- un montant de 9 500 \$ à l'Association des loisirs Beaurivage de Shawinigan inc. pour la patinoire extérieure située au 11113, avenue du Beau-Rivage;
- un montant de 10 000 \$ à Les loisirs centre-ville de Shawinigan inc. pour la patinoire extérieure située au 253, 3<sup>e</sup> rue de la Pointe;
- un montant de 10 000 \$ au Comité de Loisir St-Charles pour la patinoire extérieure située au 3962, rue des Dominicaines;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

- un montant de 10 000 \$ à l'Association des loisirs 3-L pour la patinoire extérieure située au 393, rue Viger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 317-22-09-25

### AUTORISATION DE SIGNATURE - ACHAT - LOTS 6 680 854 À 6 680 857 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aménagé, il y a de nombreuses années, un trottoir sur les lots 6 680 854 à 6 680 857 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas de titre de propriété sur les lots 6 680 854 à 6 680 857 du cadastre du Québec et qu'il y a lieu de procéder à la régularisation des chaînes de titres sur ces lots;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ces lots ont accepté de vendre à la Ville de Shawinigan leur lot respectif;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'achat par la Ville des lots 6 680 854, 6 680 855, 6 680 856 et 6 680 857 du cadastre du Québec.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de vente à intervenir avec les propriétaires des lots 6 680 854, 6 680 855, 6 680 856 et 6 680 857 du cadastre du Québec pour l'acquisition de ces lots, au montant de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, sans aucune garantie et à ses risques et périls et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que les honoraires et frais d'arpenteur-géomètre et de notaire soient à la charge de la Ville.

Que la Ville assume tous les impôts fonciers (taxes municipales et scolaires) sur les lots 6 680 854, 6 680 855, 6 680 856 et 6 680 857 du cadastre du Québec, étant le trottoir, à compter du 18 juillet 2025, étant la date du dépôt des nouveaux cadastres au Registre foncier du Québec.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 318-22-09-25

### AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT - DOSSIER FLI-166-2025

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Service du développement économique afin de solliciter un appui financier par l'entremise du Fonds local d'investissement (FLI);



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un contrat de prêt de 50 000 \$ qui a pour objectif de permettre le démarrage d'une entreprise;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif :

1° accorde un prêt à terme de la somme de 50 000 \$ à l'entreprise visée par la demande portant le numéro FLI-166-2025 et déposée par l'entremise du Fonds local d'investissement (FLI), ledit prêt étant assujetti aux conditions et modalités suivantes :

a) Conditions générales de financement :

Type de financement	Prêt à terme – FLI Régulier
Montant	50 000 \$
Taux d'intérêt	Taux préférentiel des Caisses Desjardins + 3 %
Terme	12 mois Renouvelable au taux préférentiel des Caisses Desjardins + 3 %
Durée	60 mois
Remboursement	Congé de remboursement complet de trois (3) mois. Remboursement du prêt sur cinq (5) ans.

b) Garanties et/ou caution personnelle assorties au prêt FLI :

- cautionnement personnel de 20 % de la valeur du prêt.

c) Conditions afférentes au financement :

- Confirmation écrite de la structure de coût et de financement du projet par pièces justificatives;
- Obtention des permis et autorisations officielles délivrés par les autorités compétentes, notamment le ministère de la Famille, aux fins d'exploitation de cette entreprise;
- confirmation de la conformité d'usage et de zonage, selon les règlements de la Ville de Shawinigan en vigueur.

2° autorise le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

E 319-22-09-25

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

**AUTORISATION - MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS -  
ATTRIBUTION JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ACQUIS PAR  
PRESCRIPTION DÉCENNALE - LOT 6 658 758 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aménagé, il y a de nombreuses années, un trottoir sur le lot 6 658 758 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas de titre de propriété sur le lot 6 658 758 du cadastre du Québec et qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de la chaîne de titres de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la chaîne de titres du lot 6 658 758 du cadastre du Québec, il y a lieu de déposer une demande en attribution judiciaire du droit de propriété acquis par prescription décennale;

CONSIDÉRANT QUE Me Chantal Tessier, avocate a une expertise dans ce type de demande en attribution judiciaire du droit de propriété acquis par prescription décennale;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif mandate Me Chantal Tessier, avocate afin de représenter la Ville pour le dépôt d'une demande en attribution judiciaire du droit de propriété acquis par prescription décennale à la Cour supérieure et d'effectuer toutes les démarches juridiques visant à procurer à la Ville de Shawinigan un bon et valable titre de propriété sur le lot 6 658 758 du cadastre du Québec.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

E 320-22-09-25

**AUTORISATION - CONTRAT - TRAVAUX ÉLECTRIQUES - STATION DE  
POMPAGE DES EAUX USÉES - SECTEUR GRAND-MÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les travaux électriques et de contrôle pour la remise en fonction de la station de pompage des eaux usées Consol, secteur Grand-Mère, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **3089762 Canada inc.** faisant affaire sous le nom de **Technigaz** pour les travaux électriques et de contrôle pour la remise en fonction de la station de pompage des eaux usées Consol, secteur Grand-Mère, au montant total estimé à 62 539,04 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'évaluation budgétaire en date du 25 août 2025.

Que le comité exécutif autorise Éric Bourdages, ingénieur d'entretien au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 321-22-09-25

### AUTORISATION - CONTRAT - REMPLACEMENT DES POMPES À EAUX USÉES - STATION DE POMPAGE - 80E RUE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour le remplacement des pompes à eaux usées à la station de pompage située sur la 80<sup>e</sup> Rue, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature d'un contrat de gré à gré avec **KSB Pumps inc.** pour le remplacement des pompes à eaux usées à la station de pompage située sur la 80<sup>e</sup> Rue au montant total estimé à 97 660 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à la soumission budgétaire en date du 28 mai 2025.

Que le comité exécutif autorise Éric Bourdages, ingénieur d'entretien au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-748.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 322-22-09-25

### AUTORISATION - CONTRAT - COLLECTE DE PAPIER POUR LA RÉCUPÉRATION ET LE DÉCHIQUETAGE

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe et des affaires juridiques désire signer, pour et au nom de la Ville, 4 ententes de service avec Groupe RCM inc. pour la collecte de papier pour la récupération et le déchiquetage à divers endroits, soit l'hôtel de ville, la caserne de pompiers, secteur Grand-Mère, le Centre des arts et le garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat devant engager le crédit de la Ville pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours et qu'il ne peut donc pas être accordé par délégation de pouvoirs, suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat avec Groupe RCM inc. pour la collecte de papier pour la récupération et le déchiquetage à divers endroits, soit l'hôtel de ville, la caserne de pompiers, secteur Grand-Mère, le Centre des arts et le garage municipal, au montant total de 5 170 \$, taxes en sus, pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Que le comité exécutif autorise Me Chantal Doucet, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville, les 4 ententes avec Groupe RCM inc. pour la collecte de papier pour la récupération et le déchiquetage à divers endroits, soit l'hôtel de ville, la caserne de pompiers, secteur Grand-Mère, le Centre des arts et le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE PRODUITS DE QUINCAILLERIE DE FIXATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison sur demande de produits de quincaillerie de fixation;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la fourniture et la livraison sur demande de produits de quincaillerie de fixation, pour la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit UAP inc. faisant affaire à Shawinigan sous le nom de NAPA, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant sur la base des quantités estimées, un montant de 27 961,89 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 324-22-09-25

**OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UNE REMORQUE À PAVAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une remorque à pavage;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour l'acquisition d'une remorque à pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Équipements Stinson (Québec) inc.**, au montant forfaitaire de 77 550 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-452.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 325-22-09-25

**OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN ROULEAU À PAVAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un rouleau de pavage;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour l'acquisition d'un rouleau à pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Brandt Tractor Ltd.**, au montant forfaitaire de 115 750 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

E 326-22-09-25

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'AGENTS À LA RÉGLEMENTATION - PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le service d'agents à la réglementation principalement pour l'application de la réglementation en matière de stationnement durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités d'heure indiquées au bordereau de soumission ne sont qu'à titre indicatif seulement, qu'elles peuvent varier en plus ou en moins sans changer le taux horaire et que l'adjudicataire n'aura droit qu'au paiement des heures réellement travaillées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour le service d'agents à la réglementation, pour la période du 15 novembre 2025 au 30 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **King Sécurité inc.**, suivant le taux horaire indiqué au bordereau de soumission déposé, représentant sur la base des quantités estimées, un montant de 58 723,20 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 327-22-09-25

### EXERCICE DU DROIT D'OPTION - SERVICE D'AGENTS DE SÉCURITÉ - HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le contrat pour le service d'agents de sécurité pour l'hôtel de ville et la bibliothèque Fabien-LaRochelle octroyé par la résolution R 564-05-12-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des communications et des relations avec les citoyens;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour le service d'agents de sécurité pour l'hôtel de ville et la bibliothèque Fabien-LaRochelle, intervenu avec **King Sécurité inc.**, pour une période d'un an soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, suivant les quantités estimées et le taux horaire indiqués au bordereau de soumission déposé majoré d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant estimé à 89 500 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 328-22-09-25

### EXERCICE DU DROIT D'OPTION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE JARDINIÈRES

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture et l'installation de jardinières octroyé par la résolution E 445-17-10-22;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif exerce l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture et l'installation de jardinières, intervenu avec **Les Serres du Lac à la Tortue inc.**, pour l'année 2026, au montant de 16 830 \$, majoré d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 329-22-09-25

### EXERCICE DU DROIT D'OPTION - TRAITEMENT DES VERS BLANCS

CONSIDÉRANT le contrat pour le traitement des vers blancs octroyé par la résolution E 477-14-11-22;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif exerce l'option de renouvellement du contrat pour le traitement des vers blancs, intervenu avec **Pelouse santé inc.**, pour l'année 2026, suivant le prix unitaire pour l'année 2025 indiqué au bordereau de soumission déposé, majoré d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant estimé à 11 067,32 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 330-22-09-25

**EXERCICE DU DROIT D'OPTION - SERVICES DE FAUCHAGE EN BORDURE DE RUES**

CONSIDÉRANT le contrat pour les services de fauchage en bordure de rues octroyé par la résolution E 456-31-10-22;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement pouvant être exercée par la Ville en vertu du contrat pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif exerce l'option de renouvellement du contrat pour les services de fauchage en bordure de rues, intervenu avec **Verdure de Demain (2006) S.A.**, pour une période de 2 ans, de la manière suivante:

Pour l'année 2026: suivant le prix unitaire par kilomètre pour l'année 2025 indiqué au bordereau de soumission déposé, majoré d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant estimé à 12 981,07 \$, taxes en sus.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan

Pour l'année 2027: suivant le prix unitaire par kilomètre pour l'année 2026, majoré d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant estimé à 13 292,62 \$, taxes en sus.

Le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 331-22-09-25

**EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT - INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE MOTORISÉE À LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC-À-LA-PÊCHE**

CONSIDÉRANT le montant prévu au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2025 afin de permettre l'installation d'une barrière motorisée à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 125 000 \$, taxes nettes incluses, afin de financer les dépenses reliées au projet d'installation d'une barrière motorisée à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche (IMM-26-003), prévues au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2025.

Que cette dépense soit remboursée sur une période de 3 ans à compter de l'exercice financier 2026.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 332-22-09-25

**VENTE À L'ENCAN DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS OU DISPOSITION POUR RÉCUPÉRATION DU MÉTAL**

CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet de procéder à la vente à l'encan ou de disposer pour récupération du métal de véhicules et d'équipements désuets qui ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics et dont la Ville doit se départir;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à vendre à l'encan ou à disposer pour récupération du métal les véhicules et équipements suivants:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

- transpalette électrique, unité 7030, marque Yale;
- remorque de signalisation, unité 386, marque Artisanal, année 1994;
- camionnette, unité 054, marque Chevrolet Silverado, année 2012.

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 333-22-09-25

### DÉNOMINATIONS

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ainsi que le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission sur la toponymie et la reconnaissance civique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif nomme « **chemin du Héron** » le tronçon du chemin du Lac-Mondor situé entre le chemin des Trois-Lacs et le chemin du Lac-des-Neiges, se décrivant sur le lot 2 862 131 du cadastre du Québec et une partie des lots 2 862 130 et 2 749 491 du cadastre du Québec, dans le prolongement du chemin du Héron existant.

Que le comité exécutif retire le toponyme « **belvédère Van Bruyssell** » puisque ce belvédère a été démolie et conserve le spécifique « Van Bruyssell » pour une utilisation future.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 334-22-09-25

### VERSEMENT - AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le versement des aides financières suivantes:

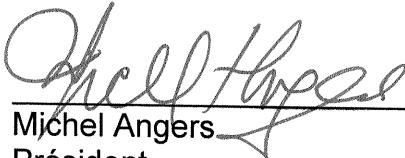
- Noël des Nôtres, au montant de 3 000 \$ pour la 57<sup>e</sup> édition;
- Centre d'action bénévole de Grand'Mère inc., au montant de 3 462,12 \$ pour couvrir les frais de locaux au Centre communautaire Patrice-L'Heureux.

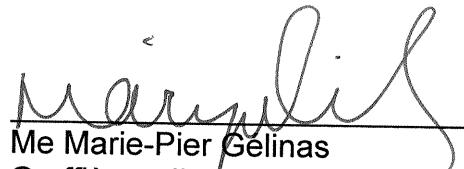
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épousé, le président déclare la séance levée à 15 h 54.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Michel Angers  
Président

  
Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe